Bordereau attestant l'exactitude des informations - VANNES - 5602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/07/2024 - 5571 - 2020 B 00322 - 840 424 824 - ABEELYS

ABEELYS
Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 2 Impasse Jean Bastier de la Peruse
56880 PLOEREN
840 424 824 RCS VANNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 FEVRIER 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 aout 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 aout 2022 s'élevant à 7 912 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 7 912 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 7 912 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, vous trouverez ci-après la liste des dividendes distribués au titre des 3 dernières années :

Exercice	Dividende	Dividende net/part
31/08/2019	57 143	16.33
31/08/2021	110 000	31.43

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 février 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Jean ESTILLARD

ABEELYS
Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 2 Impasse Jean Bastier de la Peruse
56880 PLOEREN
840 424 824 RCS VANNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 FEVRIER 2023

L'an 2023,

Le 21 février,

A 14h,

Les associés de la société ABEELYS, société à responsabilité limitée au capital de 35 000 euros, divisé en 3500 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social au 2 impasse Jean Bastier de la Péruse, 56 880 PLOEREN, sur convocation faite par la gérance.

Est présent :

Monsieur Jean COTILLARD, titulaire de 3500 parts sociales en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean COTILLARD, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 aout 2022 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 aout 2022,

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

JC

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 aout 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 aout 2022 s'élevant à 7 912 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 7 912 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 7 912 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, vous trouverez ci-après la liste des dividendes distribués au titre des 3 dernières années :

Exercice	Dividende	Dividende net/part
31/08/2019	57 143	16.33
31/08/2021	110 000	31.43

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

En application de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un des associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Au titre de l'exercice écoulé sont intervenues, se sont poursuivies ou ont été exécutées les conventions suivantes :

- Monsieur Jean COTILLARD, Président et actionnaire unique, a perçu au cours de l'exercice une rémunération de 38 053 euros.
- Les charges sociales obligatoires, pour 14 677 euros, et facultatives, pour 1 152 euros, ont été prises en charge par la société. La CSG déductible a également été prise en charge par la société pour 2 471 euros.
- Les indemnités kilométriques ont été prises en charge par la société pour 11 222 euros.

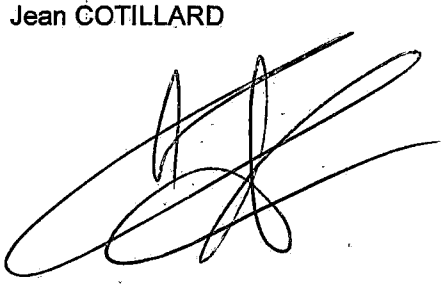
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JC

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Jean COTILLARD



ABEELYS
Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 2 Impasse Jean Bastier de la Peruse
56880 PLOEREN
840 424 824 RCS VANNES

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 FEVRIER 2023

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un des associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Au titre de l'exercice écoulé sont intervenues, se sont poursuivies ou ont été exécutées les conventions suivantes :

- Monsieur Jean COTILLARD, Président et actionnaire unique, a perçu au cours de l'exercice une rémunération de 38 053 euros.
- Les charges sociales obligatoires, pour 14 677 euros, et facultatives, pour 1 152 euros, ont été prises en charge par la société. La CSG déductible a également été prise en charge par la société pour 2 471 euros.
- Les indemnités kilométriques ont été prises en charge par la société pour 11 222 euros.

Fait à PLOEREN
Le 21 février 2023

Jean COTILLARD
Gérant



ABEELYS
Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 2 Impasse Jean Bastier de la Peruse
56880 PLOEREN
840 424 824 RCS VANNES

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 FEVRIER 2023

Exercice clos le 31 aout 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 aout 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Outre le changement de statut de l'entreprise en février 2022 aucun autre évènement important n'a eu lieu.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert sont de poursuivre le développement du chiffre d'affaires.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 aout 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 115 019,00 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2,00 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 48 329,00 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 576,00 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 38 053,00 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 15 828,00 euros.

Pas d'effectif salarié.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 983,00 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 106 769,00 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 8 251,00 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 452,00 euros, il s'établit à 8 703,00 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0,00 euros,

- d'un impôt sur les sociétés nul,

le résultat de l'exercice clos le 31 aout 2022 se solde par un bénéfice de 7 912 euros.

Au 31 aout 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 97 394,00 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 7 911 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 aout 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 7 912 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 7 912 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 54 217 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, vous trouverez ci-après la liste des dividendes distribués au titre des 3 dernières années :

Exercice	Dividende	Dividende net/part
31/08/2019	57 143	16.33
31/08/2021	110 000	31.43

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Je

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à PLOEREN
Le 10 février 2023

Jean COTILLARD
Gérant



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2022 12 Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Exercice N-1 31/08/2021 12 Net	Ecart N / N-1 Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	4 745	3 541	1 204	2 187	983-	44.95-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	15		15	15		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	4 760	3 541	1 219	2 202	983-	44.64-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 700	2 700-	100.00-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	17 182		17 182	10 929	6 253	57.22
	Autres créances	4 959		4 959	5 200	241-	4.63-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	31 254		31 254	30 794	460	1.49
	Disponibilités	41 168		41 168	116 434	75 266-	64.64-
	Charges constatées d'avance (3)	1 612		1 612	886	726	81.93
	Total III	96 175		96 175	166 942	70 767-	42.39-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	100 935	3 541	97 394	169 144	71 750-	42.42-

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Vannes
Le 17 JUIL. 2024
N° 2024/5571

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2022 12	Exercice N-1 31/08/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 35 000)	35 000	35 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 500	3 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	7 805	84 651	76 846-	90.78-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 912	33 154	25 242-	76.14-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	54 217	156 305	102 088-	65.31-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 392	6 241	1 850-	29.64-
	Dettes fiscales et sociales	38 786	6 598	32 188	487.88
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	43 177	12 839	30 338	236.30
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	97 394	169 144	71 750-	42.42-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	43 177	12 459		